

DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site Internet du PETR, elle présente les principales informations du Budget Principal 2021 du PETR.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Il a été voté le 04 mars 2021 par le Conseil Syndical. Il peut être consulté au siège administratif du PETR de l'Albigeois et des Bastides aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux communautés de communes et communes du Territoire,
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Le PETR compte un Budget Principal qui tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2020.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal du PETR s'équilibre à 752 863.02 € en fonctionnement et à 28 235.52 € en investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre Syndicat Mixte d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du PETR.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2021 sont estimées à 752 863.02 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2021
013 - Atténuation de charges	0 €
70 - Produits des services	10 000 €
73 - Impôts et taxes	0 €
74 - Dotations et participations	462 691 €
75 - Autres produits de gestion courante	0 €
76 - Produits financiers	0 €
77 - Produits exceptionnels	0 €
042 - Opérations d'ordre	0 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (pour mémoire)	280 172.02 €
Total	752 863.02 €

Chapitre 70 : L'unique ressource de ce chapitre concerne la convention de mise à disposition de notre Chargée de Mission Urbanisme auprès du SCOT du Carmausin (10 000 € annuel).

Chapitre 74 : Ce chapitre représente les recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la principale reste celle de la participation annuelle des EPCI membres du Syndicat (222 589 €).

Les autres recettes de ce chapitre sont :

- l'Animation Territoriale du Département (33 300 €),
- Langues de Goulus Département (2 000 €),
- l'Assistance Technique Région (80 000 €)
- Animation Gestion LEADER 2020 (35 944 €)
- Financement LEADER poste Conseiller EnR – Transition Ecologique 2021 (23 700 €)
- LEADER Langues de Goulus (12 147 €)
- GUR Actions et animat° territoriales (10 300 €)
- AAP MOBELUSACTEURS (14 980 €)
- LEADER Actions collectives PAT 2018-2020 (17 331 €)
- Accompagnement Fabrique des Transitions (6 240 € Europe / 4 160 € Etat FNADT)

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 752 863.02 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2021
011 – Charges à caractère général	162 300 €
012 – Charges de personnel	404 508.01 €
014 – Atténuations de produits	0 €
65 – Autres charges de gestion courante	73 871 €
66 – Charges financières	0 €
67 – Charges exceptionnelles	111 408.01 €
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	776 €
Total	752 863.02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes d'investissement sont estimées à 28 235.52 €

CHAPITRE	BP 2021
10 – FCTVA,	122 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	0 €
13 – Subventions d'investissement	0 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0 €

040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	776 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
01 solde d'exécution reporté N-1 (pour mémoire)	27 337.52€
Total	28 235.52 €

Les principales recettes d'investissement seront constituées par les amortissements de matériel informatique et mobilier de bureau.

DEPENSES

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 28 235.52 €.

CHAPITRE	BP 2021
16 - Emprunts	0 €
20 – Immobilisations incorporelles	0 €
204 – Subventions d'équipements versées	0 €
21 – Immobilisations corporelles	0 €
23 – Immobilisations en cours	28 235.52 €
27 – Autres immobilisations financières	0 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €
Total	28 235.52 €

Les principales dépenses d'investissement prévues seront :

- le projet d'achat d'un vélo à assistance électrique (opération N°14 matériel de transport),
- le projet d'achat d'un kit de visioconférence (opération N°15 Matériel informatique et mobilier de bureau).

CONCLUSION

La poursuite des projets se maintient, tout en sachant qu'il faut rester vigilant, en raison d'un contexte contraint et incertain des financements publics.